

ART. 2. — Le directeur du service des voies de pénétration et du wharf et le trésorier-payeur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Lomé, le 6 juillet 1932.

R. DE GUISE.

Annulation de crédit

ARRETE N° 352 portant annulation des crédits restés sans emploi à la clôture de l'exercice 1931 (budget annexe de l'exploitation du chemin de fer et du wharf).

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,
OFFICIER DE LA LÉON D'HONNEUR,
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies;

Vu le décret du 10 mars 1931 portant approbation du budget annexe du chemin de fer et du wharf (exercice 1931);

Vu l'arrêté en date de ce jour fixant les résultats définitifs du budget annexe du chemin de fer et du wharf (exercice 1931);

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Sont annulés au budget annexe de l'exploitation du chemin de fer et du wharf du Togo (exercice 1931) les crédits suivants restés sans emploi à la date du 31 mai 1932 :

CHARITRE I	314.312,42
— II	82.799,66
— III	207.227,99
— IV	75.902,69
— V	38.469,24
— VI	177.349,57

ART. 2. — Le directeur du service des voies de pénétration et du wharf et le trésorier-payeur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Lomé, le 6 juillet 1932.

R. DE GUISE.

**NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.
CONCERNANT LE PERSONNEL**

PERSONNEL EUROPÉEN

Promotions

Par arrêtés des :

29 juin 1932. — M. BURLURAU, adjoint des services civils, est promu adjoint principal, à l'ancienneté le 1^{er} juillet 1932.

M. BURLURAU qui compte 5 ans 3 mois 12 jours d'ancienneté, dans le grade d'adjoint au 1^{er} juillet 1932, conserve dans son nouveau grade un reliquat d'ancienneté de 3 mois 12 jours, au titre de services militaires.

30 juin 1932. — M. LAPORTE Louis, commis de 1^{re} classe de la trésorerie du Togo, est promu au choix commis principal de 4^{me} classe, à compter du 1^{er} juillet 1932.

5 juillet 1932. — M. GRIMAUD, adjoint des services civils du Togo, est promu au choix au grade d'adjoint principal pour compter du 1^{er} juillet 1932.

Passages automatiques à l'échelon supérieur de solde

Par décisions des :

30 juin 1932. — Les passages automatiques suivants à l'échelon supérieur de solde, sont constatés le 1^{er} juillet 1932, parmi le personnel détaché de l'A. O. F. :

M. DUBOIS, chef de gare avant 66 mois passe à l'échelon après 66 mois;

M. BLANCHARD, chef de gare avant 42 mois passe à l'échelon avant 66 mois;

M. ARTAXE André, ouvrier d'art du chemin de fer, avant 36 mois, passe à l'échelon après 36 mois.

M. BARBIER Edmond, surveillant principal des travaux publics avant 36 mois, passe à l'échelon après 36 mois.

M. TESSIER, chef ouvrier d'art, avant 42 mois du chemin de fer du Togo, passe le 1^{er} juillet à l'échelon avant 66 mois.

Rappel d'ancienneté

Par arrêté du :

6 juillet 1932. — Sont accordés à M. GUERIN, commis des services civils du Togo, les rappels et majorations d'ancienneté suivants, conformément aux dispositions des lois militaires susvisées :

Au titre de la loi du 1 ^{er} avril 1923	3 ans		
— 17 avril 1924		8 mois	28 jours
— 9 décembre 1927	1 an	6 mois	2 jours
soit	5 ans	3 mois	

M. GUERIN, commis avant 18 mois des services civils, passe à l'échelon supérieur après 18 mois, pour compter du 1^{er} mai 1932, date de sa titularisation, et conserve une ancienneté de 3 ans 9 mois dans ledit échelon.

Mise en disponibilité

Par arrêté du :

30 juin 1932. — La période de mise en position de disponibilité de M. DAIN, adjoint des services civils du Togo, est, sur la demande de l'intéressé, prolongée pour une nouvelle période d'une année, à compter du 5 juillet 1932, date d'expiration, de sa période actuelle accordée par arrêté du 8 mai 1931.

Affectations

Par décisions des :

30 juin 1932. — Les agents arrivés à Lomé le 25 juin 1932 sur *s/s Foucauld*, reçoivent les affectations suivantes :

M. SANSON, administrateur adjoint de 3^e classe des colonies, est mis à la disposition du chef du bureau des services financiers.

M. BRAMARIE, chef de chantier et M. DURAND, opérateur de pelle mécanique, agents contractuels, sont mis à la disposition du directeur des travaux neufs.

M. BENET, receveur de 1^{re} classe est affecté, à dater du 1^{er} juillet 1932 à Lomé, recette principale, où il remplira les fonctions de receveur comptable centralisateur.

M. LESCELLIER, contrôleur des P. T. T. est mis à la disposition du chef du service jusqu'au jour de son embarquement.

5 juillet 1932. — M. COMBES Roger, agent contractuel en service aux travaux neufs, est nommé agent transitaire du service local à Anié (cercle d'Atakpamé) en remplacement de M. RODIÈRE.

M. MARTIN, instituteur principal après 4 ans du cadre de l'A. O. F., est nommé directeur de l'école régionale de Lomé.

Congés

Par décisions des :

30 juin 1932. — Un congé de convalescence de 6 mois est accordé à M. JOURET, administrateur de 1^{re} classe des colonies.

2 juillet 1932. — Un congé de convalescence de 6 mois est accordé à M. GIRARDI, chef ouvrier d'art principal des travaux publics de l'A. O. F. détaché au Togo.

Passages

Par décisions du :

30 juin 1932. — M. MILLOUS, médecin colonel des troupes coloniales, dont le séjour colonial expire le 7 juillet 1932, est autorisé à s'embarquer avec sa famille

sur le paquebot *Foucauld*, attendu à Lomé vers le 11 juillet 1932.

Une réquisition de passage de retour par anticipation, en 1^{re} classe (2^{me} catégorie), sur le paquebot *Foucauld*, attendu à Lomé vers le 11 juillet 1932, est accordée à Madame CERVEAUX et à son enfant âgé de 20 mois, famille d'un administrateur-adjoint des colonies.

Indemnité

Par arrêté du :

18 juin 1932. — Il est attribué à M. BILLET, capitaine du génie, nommé par décision 417 du 14 juin 1932, directeur par intérim du service des travaux neufs une indemnité personnelle de 10.000 francs par an exclusive de toute indemnité de fonctions.

Il aura également droit au bénéfice des dispositions de l'arrêté 672 du 4 décembre 1931, réglant l'allocation de l'indemnité de terrain allouée aux agents techniques contractuels des travaux neufs.

Le montant de cette dernière indemnité lui sera payée mensuellement au vu d'un certificat de présence sur le terrain.

Transfert de restes mortels

Par arrêté du :

2 juillet 1932. — Est autorisé le transfert en France sur le paquebot *Fort de Douaumont* attendu à Lomé le 5 juillet 1932 des restes mortels de M. Richard, Achille, Albert, Henri DORANLO, de son vivant mécanicien des travaux publics du Togo, décédé à Lomé le 26 mai 1931.

Le budget local participera aux dépenses dudit transfert, dans les conditions prévues à l'arrêté du 25 février 1925.

Témoignage de satisfaction

Par décision du :

3 juillet 1932. — Un témoignage officiel de satisfaction est accordé à Monsieur JOURET Pierre, administrateur de 1^{re} classe des colonies pour la conscience professionnelle, le zèle et le dévouement dont il a fait preuve dans ses fonctions de chef du bureau des finances.

PERSONNEL INDIGÈNE

Nominations

Par arrêtés des :

30 juin 1932 — Le manoeuvre ALI LANTAM de l'atelier de Lomé est nommé surveillant stagiaire des P. T. T., en remplacement numérique du surveillant de 4^e classe GLO Albert et affecté à Palimé.

5 juillet 1932 — Les infirmiers de 1^{re} classe :

DE SOUZA Etienne de Palimé

KANGNI Lucien de Lomé

qui ont été déclarés à la suite du concours d'Avril 1932 aptes à être nommés aide-médecin sont nommés au grade d'aide-médecin de 6^e classe.

Engagements

Par décisions des :

30 juin 1932 — Le nommé ANOUMOU Frantz est agrée en qualité de planton journalier à cinq francs par jour et mis à la disposition du chef du service des P. T. T. pour compter du 20 juin 1932.

6 juillet 1932. — Est et demeure rapportée la décision n° 968 du 27 novembre 1931 engageant le nommé AYIVI AMEKOUJJI en qualité d'ouvrier journalier.

Tableau d'avancement

Par arrêté du :

1^{er} juillet 1932. — Sont inscrits au tableau d'avancement pour le second semestre 1932. les agents indigènes dont les noms suivent :

I. — CADRES LOCAUX**A) — CADRES SUPÉRIEURS.****Instituteurs**

Pour le grade d'instituteur-adjoint de 2^e classe.
TOKOU Michel, instituteur-adjoint de 3^e classe.

Pour le grade d'instituteur-adjoint de 3^e classe.
TETEKPOE Léopold, instituteur-adjoint de 4^e classe.
KPONTON Hubert, instituteur-adjoint de 4^e classe.

Pour le grade d'instituteur-adjoint de 4^e classe.
LAWSON BODY Jonathan, instituteur auxil. de 1^{re} classe.
KOFFI Julien, instituteur auxiliaire de 1^{re} classe.

Agents des douanes

Pour le grade de préposé de 5^e classe.
TOYI Bruno, préposé de 6^e classe.
ROMAO Emmanuel, préposé de 6^e classe.

Pour le grade de préposé de 7^e classe.
BOB Etienne, préposé de 8^e classe.

Commis des P. T. T.

Pour le grade de commis de 2^e classe.
ANTHONY Benjamin, commis de 3^e classe.

Pour le grade de commis de 3^e classe.
BOCCOVI Ambroise, commis de 4^e classe.

Pour le grade de commis de 4^e classe.
KPONSSON Bertin, commis de 5^e classe.
ZORPODO Kunibert, commis de 5^e classe.

Commis-expéditionnaires

Pour le grade de commis de 1^{re} classe.
BYLL Alexandre, commis de 2^e classe.

Pour le grade de commis de 3^e classe.
QUASHIE William, commis de 4^e classe.
D'ALMEIDA Hubert, commis de 4^e classe.

Pour le grade de commis de 5^e classe.

Barthélemy ADOTEVI, commis de 6^e classe.
LAWSON Nicolas, commis de 6^e classe.

Pour le grade de commis de 6^e classe.

KITISSOU Mathias, commis de 7^e classe.
DOGBE Godwyn, commis de 7^e classe.

Pour le grade de commis de 7^e classe.

ADJEVI Sylvain, commis de 8^e classe.
AMA Georges APEDO, commis de 8^e classe.

Interprètes

Pour le grade d'interprète de 3^e classe.

VINCENT Jean, interprète de 4^e classe.

B) — CADRES SUBALTERNES.**Moniteurs de l'enseignement**

Pour le grade de moniteur de 3^e classe.
SINZOGAN Léonard, moniteur de 4^e classe.

Pour le grade de moniteur de 4^e classe.
TETE David, moniteur de 5^e classe.

Pour le grade de moniteur de 5^e classe.
BONIN François, moniteur de 6^e classe.
AMAH Moorhouse, moniteur de 6^e classe.

Infirmiers

Pour le grade d'infirmière de 3^e classe.
Regina JAMES, infirmière de 4^e classe.

Pour le grade d'infirmier de 4^e classe.
EDORH ANANOU, infirmier de 5^e classe.
GBEDEMAH Elias, infirmier de 5^e classe.
AGBELEKPOE Lucas, infirmier de 5^e classe.
MOUTIN Henri, infirmier de 5^e classe.

(à titre exceptionnel)

BANDEIRA Simon, infirmier de 5^e classe.

Gardes d'hygiène

Pour le grade de garde de 1^{re} classe.
AKAKPOVI Apollinaire, garde de 2^e classe.

Pour le grade de garde de 2^e classe.
MOUSSA KEITA, garde de 3^e classe.

Pour le grade de garde de 3^e classe.
BOTCHOE Bernard, garde de 4^e classe.
AFFANVI DOSSOVI, garde de 4^e classe.

Moniteurs agricoles

Pour le grade de moniteur auxiliaire de 3^e classe.
SANDANI MAKROUBI, moniteur auxiliaire de 4^e classe.

Pour le grade de moniteur auxiliaire de 4^e classe.
GOKONOUX Rémy, moniteur auxiliaire de 5^e classe.

Surveillants des P.T.T.*Pour le grade de surveillant de 2^e classe.*AMEDOWOKPO, surveillant de 3^e classe.*Pour le grade de surveillant auxiliaire de 2^e classe.*DOVI Christophe, surveillant auxiliaire de 3^e classe.**Facteurs des P.T.T.***Pour le grade de facteur de 2^e classe.*SONOKPON MAGNIDÉ, facteur de 3^e classe.*Pour le grade de facteur de 3^e classe.*KINMAKON Victor, facteur de 4^e classe.*Pour le grade de facteur de 4^e classe.*SOSSOU VODONOU, facteur de 5^e classe.*Pour le grade de facteur de 6^e classe.*EKLOUVI Bernard, facteur auxiliaire de 1^{re} classe.**Surveillants de routes***Pour le grade de surveillant de 1^{re} classe.*BLAO Hermann, surveillant de 2^e classe.*Pour le grade de surveillant de 2^e classe.*TABALORI surveillant de 3^e classe.*Pour le grade de surveillant de 8^e classe.*CODJIE KPÉLI, surveillant de 9^e classe.CONDO, surveillant de 9^e classe.**Mécaniciens conducteurs***Pour le grade de mécanicien-conducteur de 1^{re} classe.*BASSARI BOUDIOU, mécanicien-conducteur de 2^e classe.FOLLY Théodore, mécanicien-conducteur de 2^e classe.*Pour le grade de mécanicien-conducteur de 2^e classe.*MENSAH PACOU, mécanicien-conducteur de 3^e classe.MENSAH ATTIOGBE, mécanicien-conducteur de 3^e classe.*Pour le grade de mécanicien-conducteur de 4^e classe.*LAURENCE KODJO, mécanicien-conducteur de 5^e classe.YAO Boniface, mécanicien-conducteur de 5^e classe.**Plantons***Pour le grade de planton de 5^e classe.*TOGBE Daniel, planton de 6^e classe.*Pour le grade de planton de 7^e classe.*HOUGBEDJI COFFI, planton de 8^e classe.*Pour le grade de planton de 8^e classe.*DOSSOU Joseph, planton de 9^e classe.**II. — TRAVAUX PUBLICS.****Commis radiotélégraphistes***Pour le grade de commis de 7^e classe.*DAHOUENOU, commis de 8^e classe.**Ouvriers***Pour le grade d'ouvrier de 6^e classe.*KPAKPO Gabriel, ouvrier de 7^e classe.**III. — CHEMIN DE FER.****Facteurs enregistreurs***Pour le grade de facteur enregistreur de 1^{re} classe.*JACOBI Paul, facteur enregistreur de 2^e classe.*Pour le grade de facteur enregistreur de 3^e classe.*DJOSSOUVI Dominique, facteur enregistreur de 4^e classe.**Receveurs***Pour le grade de receveur de 7^e classe.*CADASSOU Norbert, receveur de 8^e classe.**Ouvriers***Pour le grade d'ouvrier de 6^e classe.*EVESSA JAFETE, ouvrier de 7^e classe.*Pour le grade d'ouvrier de 7^e classe.*AGBEMEBIO ANANI, ouvrier de 8^e classe.LAWSON Pierre, ouvrier de 8^e classe.**Mécaniciens***Pour le grade de chef mécanicien de 4^e classe.*FREITAS Jean Marie, chef mécanicien de 5^e classe.**Pointeurs***Pour le grade de pointeur de 7^e classe.*KOUSSAWO Antoine, pointeur de 8^e classe.**Canotiers***Pour le grade de canotier de 1^{re} classe.*EDOE TEVI LACLE, canotier de 2^e classe.KOUADJO DOTSE, canotier de 2^e classe.KOUAMI KOFFI, canotier de 2^e classe.**Licenciements**

Par arrêté du :

30 juin 1932. — L'ouvrier stagiaire AFANGBEDJI MISSADJI est licencié de son emploi pour compter du 30 juin 1932 date d'expiration de son stage.

L'homme d'équipe stagiaire LAWSON BOEVI TEVI, en service au chemin de fer (exploitation) est licencié de son emploi, à compter du 1^{er} juillet 1932.**Titularisations**

Par arrêtés des :

5 juillet 1932. — Sont titularisés dans leur emploi pour compter du 1^{er} juillet 1932, date à laquelle ils ont accompli leur année de stage réglementaire les agents dont les noms suivent :*En qualité de facteurs-enregistreurs de 4^e classe :*

KETEVI Evariste, facteur-enregistreur stagiaire

ADONI Jean, facteur-enregistreur stagiaire

LAWSON Raphaël, facteur-enregistreur stagiaire

MIDAHOUEN Lucien, facteur-enregistreur stagiaire

En qualité d'ouvrier de 8^e classe :

BOGLA Christian, ouvrier stagiaire.

Sont titularisés dans leur emploi pour compter du 1^{er} juillet 1932, date à laquelle ils ont accompli leur deuxième période de stage, les agents dont les noms suivent :

En qualité de chefs de train de 8^e classe :

D'ALMEIDA Faustin, chef de train stagiaire
JOSEPH Mathias, chef de train stagiaire

En qualité d'aiguilleur de 5^e classe :

LAWSON Léonard, aiguilleur stagiaire.

En qualité de chefs d'équipe de 8^e classe :

APETOGBO Ferdinand, chef d'équipe stagiaire
AGBOKOU Kowou, chef d'équipe stagiaire

Le commis-expéditionnaire auxiliaire de 2^e échelon (3.300 frs.) DANIEL BRYM, en service au bureau des services financiers (section du matériel), est titularisé dans son emploi, en qualité de commis-expéditionnaire de 8^e classe, pour compter du 1^{er} juillet 1932, date à laquelle il a accompli la période de stage prévue par l'arrêté du 10 juin 1929.

Le commis-expéditionnaire auxiliaire de 2^e échelon (3.300 frs.) MËNSAH Laurent, en service à la direction des P. T. T., est titularisé dans son emploi, en qualité de commis-expéditionnaire de 8^e classe, pour compter du 7 juillet 1932, date à laquelle il a accompli la période de stage prévue par l'arrêté du 10 juin 1929.

6 juillet 1932. — Le surnuméraire des P. T. T. ZUPITZER Emile, en service au bureau de Lomé, est titularisé dans son emploi en qualité de commis de 8^e classe pour compter du 1^{er} juillet 1932, date à laquelle il a terminé son année de stage réglementaire.

Le surnuméraire des P. T. T. KRUGER Ernest, en service à Lomé, est titularisé dans son emploi en qualité de commis de 8^e classe pour compter du 1^{er} juillet 1932, date à laquelle il a accompli sa deuxième période de stage.

Affectations

Par décisions du :

30 juin 1932. — M. SAMATEY SOULEYMAN, agent contractuel, en service au bureau des services financiers, est mis à la disposition du chef du service de l'agriculture.

Le médecin auxiliaire de 1^{re} classe JOHNSON Samuel, médecin chef de la circonscription sanitaire de Tsévié, remplacera le médecin auxiliaire de 1^{re} classe Dominique Hospice à Lomé.

Congés

Par décisions des :

30 juin 1932. — Une permission de 8 jours, avec traitement du 28 juin au 5 juillet 1932 inclus, est accordée au chef d'équipe stagiaire KOWHOU AGBOKOU, en ser-

vice au chemin de fer (Agbonou), pour en jouir à Bagida.

Un congé de 29 jours, avec traitement du 8 juillet au 5 août 1932 inclus, est accordé à l'ouvrier de 8^e classe AFANCHAO BENTHO, en service à la traction pour en jouir à Atakpamé (Togo).

2 juillet 1932. — Un congé de maternité de 60 jours avec traitement, du 27 juin au 25 août 1932, est accordé à la sage-femme auxiliaire de 3^e classe Madame AKOUE-TE (Paula) née WINCKEL, en service à Anécho, pour en jouir à Anécho.

5 juillet 1932. — Une permission de longue durée de 90 jours, avec traitement du 10 juillet au 7 octobre 1932 inclus, est accordée au planton de 8^e classe HUNGBEDJI KORFI, en service au secrétariat général, pour en jouir à Anécho.

Sanctions disciplinaires

Par arrêtés du :

5 juillet 1932. — L'ouvrier de 8^e classe MIDAHOUIN Léon, en service au chemin de fer, est révoqué de ses fonctions à compter du 3 mai 1932.

Sont portées à 10 jours de retenue de solde les punitions de 4 jours de retenue de solde infligées aux infirmiers :

ASSAH Charles,
LAWSON Pierre,
SEGLA Robert,
en service à Pagouda.

Gratification

Par décision du :

30 juin 1932. — Une gratification de cent francs (100 francs) est accordée au garde d'hygiène de 3^e classe KASSESSA DAOUROU.

Stage

Par décision du :

30 juin 1932. — Le médecin auxiliaire de 1^{re} classe Dominique HOSPICE, en service à Lomé, sera dirigé sur Dakar pour y subir le stage et les examens nécessaires pour l'accession au principalat des médecins auxiliaires de l'assistance médicale de l'A. O. F. par s/s Foucauld attendu vers le 11 juillet 1932.

FORCES DE POLICE**Engagements**

Par arrêtés des :

5 juillet 1932. — Sont engagés pour 3 ans comme gardes de 2^e classe, les agents stagiaires dont les noms suivent à compter du :

10 mars 1932. — KANKANDJA, N^o Mle 883.

10 mars 1932. — KRITEMA YATOUTI, N^o Mle 884 (ouvrier à bois.)

12 mars 1932. — MARTIN HOUNDJO, N^o Mle 885.

Rengagements

Sont rengagés pour 3 ans dans les forces de police à compter du :

1^{er} juin 1932. — ASSIMIN, garde 2^e classe Mle 759, du peloton d'Anécho.

10 juin 1932. — BADEMA, garde 2^e classe Mle 561, du peloton d'Atakpamé.

1^{er} juillet 1932. — KOUA-BI-ZOU, brigadier-chef 2^e cl. N^o 165, du détachement de police de Lomé.

15 juillet 1932. — BILATAKOURA, garde 2^e classe N^o 575, du peloton d'Atakpamé.

Congé

Un congé de 30 jours avec traitement et gratuité de transport (aller et retour) est accordé au milicien de 2^e classe BAGBASSE, Mle M/115 de la compagnie de milice (accompagné de sa femme et 3 enfants), pour en jouir à Pahou-Bau (Sokodé).

Affectations

Sont affectés pour compter du 1^{er} juillet 1932 :

a) à la compagnie de milice

DJOMA, milicien 1^{re} classe Mle M/74, de la section de Sokodé.

KALI LIMA, milicien 1^{re} classe Mle M/41, de la section de Sokodé.

BEKOUTARE, milicien 2^e classe Mle M/134, de la section de Sokodé.

b) à la section milice de Sokodé

ADJA, caporal, Mle M/119, de la compagnie de milice.

YAO MANGO, milicien 1^{re} classe Mle M/152, de la compagnie de milice.

TOUSSOUGBE, milicien 2^e classe Mle M/149, de la compagnie de milice.

Licenciement

Est licencié pour fin de contrat à compter du 1^{er} juillet 1932, le brigadier de 1^{re} classe CODENOU, N^o Mle 199, du détachement de police de Lomé.

6 juillet 1932. — Sont promus ou nommés à compter du 1^{er} juillet 1932 (prise de rang et droit à la solde compris) :

1 — Dans la garde indigène

Caporal de 2^e classe.

SIBITI, 1^{re} classe, N^o Mle M/176, en service à Sokodé.

2. — Compagnie de milice et S. C. O.

a) Caporal de 2^e classe.

BONKPASSE, milicien de 1^{re} classe N^o Mle M/135, de la compagnie de milice.

b) Miliciens de 1^{re} classe.

OURO OUARGA, milicien de 2^e classe N^o Mle M/147, de la compagnie de milice.

KALAKASSI, milicien de 2^e classe N^o Mle M/165, de la compagnie de milice.

ZANDJANAKOU P. garde de 2^e classe N^o Mle 800, de la section des C^{is} & O.

Sont accordées les gratifications suivantes :

1 — Garde indigène

a) Gratification de 200 francs.

OMAR N'DIAYE, adjudant-chef, Mle 67, du peloton de Lomé.

b) Gratification de 100 francs.

BOLA, brigadier 2^e classe Mle 220, du peloton de Lomé.

KOUA-BI-ZOU, sergent Mle 165, du détachement de police de Lomé.

AROUNA, sergent Mle 294, du peloton de Sokodé.

c) Gratification de 75 francs.

DIEGNA OURIBALÉ, brigadier 1^{re} classe Mle 295, du peloton de Lomé.

N'OUSSA, brigadier 1^{re} classe Mle 395, du peloton de Lomé.

KATCHAME, brigadier 2^e classe Mle 688, du peloton de Lomé.

ALETCHAOU, brigadier 1^{re} classe Mle 227 du peloton d'Atakpamé.

LOUSS, brigadier 2^e classe Mle 89 du peloton d'Atakpamé.

BETTI, brigadier 1^{re} classe Mle 446 du peloton de Sokodé.

MAHOA BAMELÉ, brigadier 1^{re} classe Mle 492 du peloton de Sokodé.

BORMA, brigadier 1^{re} classe Mle M/61 du peloton de Sokodé.

d) Gratification de 50 francs.

N'DABESSO, garde 1^{re} classe Mle 455, du peloton de Sokodé.

BAOUANA, garde 1^{re} classe Mle 351, du peloton de Sokodé.

COALANI, garde 1^{re} classe Mle 677, du peloton de Sokodé.

ZAKARY, garde 1^{re} classe Mle 632, du peloton de Sokodé.

MOUSSA, garde 1^{re} classe Mle 183, du peloton d'Atakpamé.

TIEDRE ADOHI, garde 1^{re} classe Mle 270, du peloton d'Atakpamé.

ZATO, garde 1^{re} classe Mle 189, du peloton d'Atakpamé.

BAYASSEM, garde 1^{re} classe Mle 522, du peloton d'Atakpamé.

FEGODA YADOGA, garde 1^{re} classe Mle 228, du détachement de police de Lomé.

KOUASSI, garde 1^{re} classe Mle 724, du détachement de police de Lomé.

MANINTEDE, garde 1^{re} classe Mle 373, du peloton de Lomé.

NANA, garde 1^{re} classe Mle 801, du peloton de Lomé.

MIDAMON, garde 1^{re} classe Mle 814, du peloton de Lomé.

KOUAKOU KONDÉ, garde 1^{re} classe Mle 238, du peloton des travaux neufs.

e) *Gratification de 25 francs.*

TELANGANI, garde 2^e classe, Mle 761, du peloton de Lomé.

BATASSAM, garde 2^e classe, Mle 788, du peloton de Lomé.

AMOUSSOU, garde 2^e classe, Mle 628, du peloton de Lomé.

KOUNDABALA, garde 2^e classe, Mle 779, du peloton de Lomé.

AGBANTO, garde 2^e classe, Mle 793, du peloton de Lomé.

MISSA, garde 2^e classe, Mle 775, du détachement de police de Lomé.

TIEDRE AGOULOÛ, garde 2^e classe, Mle 731, du peloton d'Atakpamé.

ESSO II, garde 1^{re} classe, Mle 643, du peloton de Sokodé.

TOATA, garde 2^e classe Mle 512, du peloton de Sokodé.

AMIDOU TAGBA, garde 2^e classe Mle 742, du peloton de Sokodé.

ALI V, garde 2^e classe Mle 700, du peloton de Sokodé.

TAMENTA, garde 2^e classe Mle 672, du peloton de Sokodé.

ASSAMALA, garde 2^e classe Mle 666, du peloton des travaux neufs.

ADJAI, garde 2^e classe Mle 131, du peloton des travaux neufs.

2 - *Compagnie de milice et centre d'instruction*

a) *Gratification de 200 francs.*

NIANGOULAM, adjudant-chef, Mle M/31, de la compagnie de milice.

b) *Gratification de 100 francs.*

TCHEDRE, sergent-chef, Mle M/15, de la section de Sokodé.

KOATOKOTOLA, sergent-chef, Mle M/14, de la compagnie de milice.

NADIO, sergent-chef, Mle M/70, de la section de Sokodé.

ALIKA, sergent, Mle M/57, de la section de Sokodé.

TAZO, sergent, Mle M/132, de la compagnie de milice.

NIOFAM, sergent, Mle M/4, de la compagnie de milice.

ÉHOUAZA, sergent, Mle M/13, de la compagnie de milice.

c) *Gratification de 75 francs.*

DOUGA, caporal, Mle M/17, de la compagnie de milice.

ADJA, caporal, Mle M/117, de la compagnie de milice.
MAMA OURO, caporal, Mle M/19, de la compagnie de milice.

EDIARE, caporal, Mle M/111, de la compagnie de milice.

KOLANI BOGOU, caporal, Mle M/178, de la compagnie de milice.

BAMA, caporal, Mle M/197, de la compagnie de milice.

d) *Gratification de 50 francs.*

KOUMA, caporal, Mle M/133, de la section de Sokodé.
KOMOU, milicien 1^{re} classe Mle M/52, de la section de Sokodé.

AOUSSOU DJOBO, milicien 1^{re} classe Mle M/7, de la compagnie de milice.

KONDO SABALÉ, milicien 1^{re} classe Mle M/158, de la compagnie de milice.

MOUSSA KANDÉ, milicien 1^{re} classe Mle M/173, de la compagnie de milice.

ADAM, milicien 1^{re} classe Mle M/81, de la compagnie de milice.

LANGBE, milicien 1^{re} classe Mle M/26, de la compagnie de milice.

APEYRE, milicien 1^{re} classe Mle M/153, de la compagnie de milice.

MAMA, milicien 1^{re} classe Mle M/184, de la compagnie de milice.

YAO MANGO, milicien 1^{re} classe Mle M/152, de la compagnie de milice.

GORY KONALASSANGUÉ, milicien 1^{re} classe Mle M/43, de la compagnie de milice.

GBATI, milicien 1^{re} classe Mle M/34, de la compagnie de milice.

OTOA, milicien 1^{re} classe Mle M/40, de la compagnie de milice.

ABOUTAMA, milicien 1^{re} classe Mle M/44, de la compagnie de milice.

TIAMA, milicien 1^{re} classe Mle M/155, de la compagnie de milice.

MOUSSA PATCHA, milicien 1^{re} classe Mle M/171, de la compagnie de milice.

ATAKONA, milicien 1^{re} classe Mle M/75, de la compagnie de milice.

ASSIMA, milicien 1^{re} classe Mle M/80, de la compagnie de milice.

e) *Gratification de 25 francs.*

BANDIAHOFEYE, milicien 2^e classe Mle M/156, de la compagnie de milice.

BADJA, milicien 2^e classe Mle M/168, de la compagnie de milice.

BATOULA, milicien 2^e classe Mle M/169, de la compagnie de milice.

DEBABA, milicien 2^e classe Mle M/164, de la compagnie de milice.

NAGOU LAMBONI, milicien 2^e classe Mle M/157, de la compagnie de milice.

OURO HARA, milicien 2^e classe Mle M/166, de la compagnie de milice.

POUKRA, milicien 2^e classe Mle M/167, de la compagnie de milice.

Sont autorisés à porter les aiguillettes :

1 — Garde Indigène

KIMBIGOU, brigadier-chef 2^e classe Mle 527, du peloton de Lomé.

TOI SONDE, garde 2^e classe Mle 397, du peloton de Lomé.

ENGLISH, garde 2^e classe Mle 667, du peloton de Lomé.

BALIGUI, garde 2^e classe Mle 702, du peloton de Lomé.

KOURA GANDÉ, caporal-chef Mle 40, du peloton de Sokodé.

ARRIDI, garde 1^{re} classe Mle 22, du peloton de Sokodé.

TIENDRO, garde 2^e classe Mle 627, du peloton de Sokodé.

KOMBATE, garde 1^{re} classe Mle 646, du détachement de police de Lomé.

ZATO AGBANDAHO, garde 1^{re} classe Mle 712, du détachement de police de Lomé.

2 — Compagnie de milice et centre d'Instruction

ASSO II, milicien 1^{re} classe Mle M/67, de la section de Sokodé.

MISSITI, milicien 1^{re} classe Mle M/68, de la section de Sokodé.

YOBE, milicien 1^{re} classe Mle M/128, de la section de Sokodé.

QUAGA DIAMA, milicien 1^{re} classe Mle M/93, de la compagnie de milice.

BRAHIMA ALI, garde 1^{re} classe Mle 142, du centre d'Instruction.

KOMBATE, garde 1^{re} classe Mle 413, du centre d'Instruction.

NAIKI, garde 1^{re} classe Mle 91, du centre d'Instruction.

ASSESEURS

Par arrêté du :

30 juin 1932. — GNADJOGBÉ GLIKPO est nommé assesseur suppléant de statut non musulman, du tribunal de subdivision d'Atakpamé, en remplacement de KOUMAGO, décédé.

AKODA BOUBAKA est nommé assesseur suppléant de statut musulman, du tribunal de cercle d'Atakpamé, en remplacement de BOUKARI, décédé.

COMMISSIONS

Par décisions des :

29 juin 1932. — La commission prévue à l'article 1^{er} de l'arrêté du 31 mars 1931 et composée de :

M.M. DORNIER, administrateur en chef des colonies, chef du secrétariat général. *Président*

IMBERT, inspecteur de l'enseignement, chef du service de l'enseignement,

DE SAINT-ALARY, administrateur des colonies, chef du bureau des services financiers,

R. P. RIEBSTEIN, directeur des écoles de la mission catholique,

CARRIERE, directeur des écoles de la mission protestante,

R. P. OLLIER,

Pasteur BAETA,

CONSO, commis des services civils, chargé du bureau du personnel,

Albert DAVID, moniteur de la mission catholique,

Samuel KLOU, instituteur auxiliaire de la mission évangélique,

se réunira dans les bureaux du secrétariat général le 30 juin 1932 à 15 heures, en vue de procéder à l'établissement du tableau d'avancement du personnel de l'enseignement privé au Togo pour le 2^e semestre 1932.

30 juin 1932. — Une commission composée de :

M.M. Le commandant du cercle de Lomé ou de son délégué. *Président*

M. GARNIER, ingénieur-adjoint des T. P. représentant de l'administration,

le sieur Josiah E. SANVEE, concessionnaire,

le sieur Juliao AGUIAR, chef-maçon, représentant du concessionnaire,

se réunira à Lomé sur convocation de son président à l'effet de constater la mise en valeur de la concession acquise par le sieur Josiah EDISON SANVEE.

Il sera dressé des opérations un procès-verbal descriptif et estimatif en quadruple exemplaire dont un destiné au concessionnaire.

5 juillet 1932. — Une commission composée de :

M.M. BAUCHE, administrateur en chef des colonies. *Président*

BOUQUET, administrateur des colonies,

DALAISE, capitaine du génie, chef du service des voies de pénétration et du wharf,

REMY, administrateur des colonies, chef du cabinet,

CORDIER, capitaine d'infanterie coloniale, chef du bureau militaire,

CONSO, commis des services civils, chargé du bureau du personnel,

se réunira dans les bureaux du Commissariat de la République, sur la convocation de son président, pour examiner les titres à des reliquats d'ancienneté pour services militaires, des agents des différents cadres locaux du Togo.

COMMISSIONS D'ENQUÊTE

Par arrêtés du :

5 juillet 1932 — Une commission d'enquête composée de :

M.M. SANSON, administrateur-adjoint de 3^e classe des colonies *Président*BURIGNAT, sous-chef mécanicien du chemin de fer du Togo, } *Membres*
d'ALMEIDA Cyriano, facteur-enregistreur de 4^e classe, }se réunira sur la convocation de son président à l'effet de donner son avis sur le cas du facteur enregistreur de 4^e classe MENSAN Rudolphe.

M. BURIGNAT est nommé rapporteur de la susdite commission.

Une commission d'enquête composée de :

M.M. PIC, administrateur-adjoint des colonies *Président*TESSIER, chef ouvrier d'art du chemin de fer du Togo, } *Membres*
DOEVI Augustin, facteur enregistreur de 4^e classe, }se réunira sur la convocation de son président à l'effet de donner son avis sur le cas du facteur enregistreur de 4^e classe AYIVI François.

M. TESSIER est nommé rapporteur de la susdite commission.

Une commission d'enquête composée de :

M.M. LELONG, élève administrateur des colonies *Président*JOGUET, chef ouvrier d'art du chemin de fer du Togo, } *Membres*
KOKODOKO Christian, facteur enregistreur de 4^e classe, }se réunira sur la convocation de son président à l'effet de donner son avis sur le cas du facteur enregistreur de 4^e classe Martin DJONDOH.

M. JOGUET est nommé rapporteur de la susdite commission.

DOMAINES

Par arrêté du :

30 juin 1932. — Le sieur BAFAI AFABAMOU, ex boutiquier de la S.G.G.G. demeurant à Lama-Kara, est autorisé à occuper à ses risques et périls la parcelle n° 63 d'un terrain domanial situé à Lama-Kara, cercle de Sokodé, (lotissement de Lama-Kara), place du marché d'une superficie de huit ares.

AVIS

Les titulaires de pensions susceptibles de bénéficier des mesures prescrites par la loi de finances du 31 mars 1932, articles 95 à 98, 100 et 101 seront informés au secrétariat général des formalités qu'ils auront à accomplir pour obtenir la révision de leur pension.

FOYER COLONIAL DE MARSEILLE

Le siège du Foyer Colonial de Marseille a été transféré au n° 11 de la place de la Bourse.

ÉTAT des mouvements de la Navigation du Port de Lomé pendant le mois de Juin 1932

NOMS, PROVENANCE ET DESTINATION DES NAVIRES	PAVILLON	DATES		TONNAGE NOMINAL	EQUIPAGE	TONNAGE	
		D'ARRIVÉE	DE DÉPART			DÉBARQUÉ	EMBARQUÉ
142-Deldo Forcados-Hambourg	Anglais	1. 6. 32	1. 6. 32	2.121	39	36.975	202.500
143-Amérique Matadi-Bordeaux	Français	— do —	— do —	4.867	147	—	0.363
144-Wahehe Hambourg-Douala	Allemand	2. 6. 32	2. 6. 32	2.771	77	35.893	—
145-Sir George Lagos-Takoradi	Anglais	4. 6. 32	4. 6. 32	733	50	—	8.480
146-Ewd. Blyden Liverpool-Douala	— do —	— do —	— do —	2.155	43	53.864	—
147-Canada Douala-Marseille	Français	7. 6. 32	7. 6. 32	5.668	167	0.168	0.610
148-Mary Kingsley Abonema-Liverpool	Anglais	8. 6. 32	8. 6. 32	2.175	41	—	132.945
149-Sir George Takoradi-Lagos	— do —	10. 6. 32	10. 6. 32	733	50	—	—

NOMS, PROVENANCE ET DESTINATION DES NAVIRES	PAVILLON	D A T E S		TONNAGE NOMINAL	ÉQUIPAGE	T O N N A G E	
		D'ARRIVÉE	DE DÉPART			DÉBARQUÉ	EMBARQUÉ
150-Hoggar Marseille-Douala	Français	— do —	— do —	3.109	74	14.042	132.948
151-Brazza Bordeaux-Matadi	— do —	12. 6. 32	12. 6. 32	6.086	143	0.038	—
152-Wahehe Douala-Hambourg	Allemand	15. 6. 32	15. 6. 32	2.771	77	—	—
153-Henry Stanley Douala-Hambourg	Anglais	16. 6. 32	16. 6. 32	2.188	40	38.500	111.456
154-Jonathan Holt Warri-Hambourg	— do —	18. 6. 32	18. 6. 32	1.794	39	—	158.669
155-Hoggar Douala-Marseille	Français	19. 6. 32	19. 6. 32	3.109	74	0.012	295.235
156-Dunkwa Hambourg-Opobo	Anglais	— do —	— do —	1.996	38	—	20.756
157-Ft. Binger Dunkerque-Douala	Français	20. 6. 32	20. 6. 32	3.123	44	72.758	—
158-Otho New York-Opobo	Américain	— do —	— do —	2.976	34	92.486	—
159-John Holt Rotterdam-Opobo	Anglais	— do —	— do —	1.794	39	70.835	0.105
160-Maaskerk Hambourg-Douala	Hollandais	— do —	— do —	2.342	58	27.648	—
161-Ouémé Marseille-Pte. Noire	Français	— do —	21. 6. 32	2.417	47	456.882	—
162-Mary Slessor Liverpool-Opobo	Anglais	21. 6. 32	21. 6. 32	2.163	43	24.405	—
163-Mendian Hambourg-Calabar	— do —	22. 6. 32	22. 6. 32	2.361	33	99.666	0.012
164-Madonna Marseille-Douala	Français	— do —	— do —	3.263	132	49.575	—
165-Foucauld Bordeaux-Matadi	— do —	25. 6. 32	25. 6. 32	5.699	169	1.331	—
166-Ionia Hambourg-Kogo	Allemand	28. 6. 32	28. 6. 32	1.811	42	3.503	—
167-West Chetac New-Orleans-Pt. Harcourt	Américain	29. 6. 32	29. 6. 32	3.505	33	115.048	—

Lomé, le 30 Juin 1932.

Le Chef du Service des Douanes
GÉNÉRAL

PARTIE NON OFFICIELLE

« L'Administration du Territoire déclare décliner toutes responsabilités à quelque titre que ce soit des textes insérés dans la partie non officielle. »

AVIS

Le public est informé qu'en vertu de la Décision prise lors de Réunion d'un Conseil de Famille tenue à Lomé, le Quinze Juin mil neuf cent trente deux, par devant Monsieur l'Administrateur Commandant le

Cercle de Lomé. Mr. MICHAEL KOMLA APALOO, propriétaire-commerçant demeurant à Palimé, a été nommé Administrateur des biens de la collectivité successorale de feu John Afola Apaloo, décédé à Lomé le 11 Juin 1931.